

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 20 JUIN 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Représentés : 3

Absents : 2

Date de convocation : 14 juin 2024

Date d'affichage : 14 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RIVAS Natacha – RETORNAZ André – MAGNIN Carine – MARTIN Jean-Marie – FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie – RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) – RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

Étaient absents : CLAPPIER Pascal – DUCLOUX Johan

Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 24-06-067

Objet : Composition des commissions municipales : remplacement de deux membres

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvre la possibilité au conseil municipal de former au cours de chaque séance, des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

En effet, afin d'assurer la cohérence et la pérennité des travaux menés et des réflexions conduites, la majorité des élus choisissent d'attribuer un caractère permanent aux commissions qu'ils décident de constituer et de les spécialiser par domaine d'intervention.

C'est donc ce caractère permanent que je vous propose de donner aux commissions municipales spécialisées que nous allons former et qui jouent dans les faits, un rôle d'instruction important dans la préparation des dossiers soumis au conseil municipal.

Bien entendu, la permanence d'une commission ne fait pas obstacle à la possibilité offerte au conseil d'en changer les membres en cours de mandat ou de la supprimer.

Actuellement, sont instituées les commissions suivantes :

- ✓ Commission finances, administration générale, développement durable et communication,
- ✓ Commission urbanisme et travaux
- ✓ Commission associations, sport, intercommunalité, navettes, vie touristique station
- ✓ Commission vie locale, enfance, services à la population, patrimoine et culture, agriculture

Suite aux démissions de Monsieur Christian GRANGE, conseiller municipal, le 21 mai 2024 et de Madame Corine FALCOZ, adjointe au maire, le 31 mai 2024, il convient de pourvoir à leurs remplacements dans les commissions « Associations, sport, intercommunalité, navettes, vie touristique station », « Vie locale, enfance, services à la population, patrimoine et culture, agriculture », et « Urbanisme et Travaux », dans lesquelles ils siégeaient.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 13 juin 2024, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 13 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de remplacer Monsieur Christian GRANGE par Madame Carine MAGNIN dans la commission « Associations, sport, intercommunalité, navettes, vie touristique station »,
- de remplacer Monsieur Christian GRANGE par Madame Lénaïck RETORNAZ dans la commission « Urbanisme et Travaux »
- de remplacer Madame Corine FALCOZ par Monsieur André RETORNAZ et Madame Natacha RIVAS dans la commission « Vie locale, enfance, services à la population, patrimoine et culture, agriculture »,
- les commissions municipales sont ainsi composées conformément aux tableaux ci-dessous :

| Finances, administration générale, développement durable et communication |
|--|
| Natacha RIVAS |
| Jean-Marie MARTIN |
| Carine MAGNIN |
| Dominique RETORNAZ |
| Pascal CLAPPIER |
| Lénaïck RETORNAZ |

Urbanisme et travaux

Dominique RETORNAZ
Guy GRANGE
Marie-Pierre RAMBAUD
Jean-Marie MARTIN
Pascal CLAPPIER
Lénaïck RETORNAZ

**Associations, sport, intercommunalité, navettes,
vie touristique station**

André RETORNAZ
Marie-Pierre RAMBAUD
Marie POIROT
Carine MAGNIN
Stéphanie FEUTRIER
Lénaïck RETORNAZ

**Vie locale, enfance, services à la population,
patrimoine et culture, agriculture**

André RETORNAZ
Natacha RIVAS
Guy GRANGE
Stéphanie FEUTRIER
Marie-Pierre RAMBAUD
Carine MAGNIN
Michel GRANGE

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Signature of Jean-Pierre ROUGEAUX over the official seal of the Mayor of Valloire.

Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 21/06/2024

Publication : 21/06/2024

Valloire, le 21/06/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.



Signature of Jean-Pierre ROUGEAUX over the official seal of the Mayor of Valloire.